



Conseil économique et social

Distr. générale
4 mars 1998
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Sixième session
20 avril-1er mai 1998

Exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Ressources en eau douce des petits États insulaires en développement*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Gestion et utilisation durables des ressources en eau douce dans les petits États insulaires en développement	4-18	3
A. Base de connaissances	4	3
B. Incertitudes hydrométéorologiques	5	3
C. Capacités limitées de stockage de l'eau	6-7	4
D. Pollution	8-10	4
E. Financement et réglementation des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement	11-12	4

* Le présent rapport a été établi par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations du développement durable; il est le résultat de consultations et d'échanges d'informations entre organismes des Nations Unies, organismes publics intéressés, autres organisations et particuliers.

F.	Besoins de l'agriculture irriguée	13	5
G.	Besoins du tourisme et du développement industriel	14	5
H.	Gestion intégrée et protection de l'environnement	15-16	5
I.	Besoins en ressources humaines	17	5
J.	Sensibilisation du public	18	6
III.	Coopération régionale pour la gestion et l'utilisation durables des ressources en eau douce	19-20	6
IV.	Activités menées par les organismes des Nations Unies pour aider les petits États insulaires en développement	21-26	6
A.	Appui fourni par l'Organisation des Nations Unies	21-24	6
B.	Fonds et programmes	25-26	7
V.	Recommandations sur les projets d'activité relatifs aux ressources en eau douce ..	27-33	7
A.	Renforcement de la planification et de la gestion intégrées	27	7
B.	Promotion de la coopération technique entre petits États insulaires en développement	28	7
C.	Promotion de politiques encourageant la gestion et l'utilisation efficaces des ressources en eau douce	29	8
D.	Promotion de techniques et de méthodes adaptées aux petits États insulaires en développement	30-32	8
E.	Gestion fonctionnelle des îles	33	8

I. Introduction

1. Les options dont disposent les petites îles pour la mise en valeur de leurs ressources en eau douce sont fort limitées. Leurs cours d'eau de surface étant relativement peu étendus, les méthodes d'exploitation auxquelles ces îles peuvent recourir sont restreintes. Quant aux eaux souterraines, elles sont fortement tributaires d'une réalimentation régulière des nappes. Les conditions géophysiques d'un grand nombre de petits États insulaires en développement les rendent vulnérables non seulement aux phénomènes climatiques et sismiques extrêmes mais, qui pis est, aux périodes de faible réalimentation des nappes et aux atteintes à l'environnement, notamment du fait de la pollution, de l'intrusion d'eau salée, de l'érosion superficielle et du mouvement de masse. Sur les îles volcaniques caractérisées par un rapide tarissement du débit de base et des systèmes diaclasiens d'eaux souterraines, dans les atolls et dans les nappes aquifères côtières où de minces «lentilles» d'eau douce flottent au-dessus de l'eau de mer, les limites en ce qui concerne le volume et la qualité de l'eau peuvent être très rapidement atteintes en période de faible alimentation.

2. La relative fragilité des cycles hydrologiques dans les petits États insulaires en développement oblige à tenir particulièrement compte de ces contraintes hydroécologiques dans les efforts d'évaluation, de planification et de mise en valeur des ressources en eau douce. La prévention de l'intrusion d'eau salée est un bon exemple : de légères modifications du niveau hydrostatique résultant de prélèvements excessifs peuvent entraîner une intrusion massive d'eau salée dans les nappes côtières et les «lentilles» d'eau douce, retranchant ainsi d'importantes parties des nappes aquifères de l'ensemble des ressources en eau disponibles.

3. Les problèmes que posent les ressources en eau dans les petits États insulaires en développement sont pratiquement les mêmes que ceux auxquels se heurtent les pays en développement en général, notamment l'insuffisance des structures et des ressources (tant humaines que financières) requises pour leur exploitation. Toutefois, d'autres problèmes propres aux petits États insulaires en développement, notamment la pénurie des ressources en eau douce dont souffrent ces pays et les modes de développement que leur impose la faible superficie des terres habitables, rendent l'exploitation des ressources en eau douce particulièrement difficile.

II. Gestion et utilisation durables des ressources en eau douce dans les petits États insulaires en développement

A. Base de connaissances

4. Dans de nombreux petits États insulaires en développement, il est malaisé d'obtenir des données détaillées sur les ressources en eau douce disponibles en raison non seulement de leurs capacités techniques et financières limitées, mais également des conditions physiques qui posent des problèmes techniques et des difficultés d'accès qui ne facilitent guère la recherche et la collecte des données de base. Ces conditions sont à bien des égards propres aux petits États insulaires en développement, notamment en ce qui concerne les eaux souterraines. Dans les terrains volcaniques et calcaires de ces pays, les eaux souterraines ne se rencontrent parfois que dans des systèmes diaclasiens qui sont difficiles à exploiter et dont il est malaisé d'évaluer la fiabilité. Les études géophysiques et les forages sont difficiles à réaliser et les coûts d'une prospection et d'une mise en valeur exhaustives des eaux souterraines, ainsi que les moyens logistiques nécessaires, sont si élevés qu'ils en deviennent prohibitifs.

B. Incertitudes hydrométéorologiques

5. Le débit des eaux de surface et l'intégrité des nappes aquifères étant tributaires d'une réalimentation régulière, l'exploitation durable des ressources en eau douce des petits États insulaires en développement exige une supervision constante, voire quotidienne, notamment pendant les périodes de faibles précipitations et pour l'exploitation des lentilles d'eau douce. Bien que les conditions météorologiques soient appelées à fluctuer au rythme des changements climatiques, il s'impose non pas de comprendre les changements climatiques en tant que tels mais plutôt de trouver des méthodes permettant d'exploiter les ressources en eau douce dans des conditions d'extrême variabilité. Mais la pénurie de ressources financières et humaines dans de nombreux petits États insulaires en développement rend souvent impossibles toute collecte de données et l'application de méthodes avancées d'exploitation et de conservation des ressources. En fait, le contrôle systématique de l'état des aires d'alimentation et des nappes aquifères est l'exception plutôt que la règle dans de nombreux petits États insulaires en développement où ces contraintes sont insurmontables.

C. Capacités limitées de stockage de l'eau

6. En dépit des précipitations relativement abondantes qu'ils reçoivent, un grand nombre de petits États insulaires en développement n'ont que peu ou pas du tout de cours d'eau, lacs ou sources permanents. Leur capacité de constituer des réserves d'eau pour la saison sèche est également limitée. En fait, la construction de réservoirs dans les petits États insulaires en développement (même lorsque l'espace est disponible) pose des problèmes géotechniques et hydrauliques très complexes. En outre, l'intensité élevée des précipitations, la topographie accidentée et la faible étendue du lit des cours d'eau nécessitent la construction de structures et de déversoirs pour faire face aux crues éclair, et les sols facilement érodés peuvent causer un envasement rapide des réservoirs, diminuant encore leur capacité utile.

7. C'est pourquoi de nombreux petits États insulaires en développement sont fortement tributaires de leurs ressources en eau souterraines à réalimentation régulière. Dans les atolls et les nappes aquifères côtières, ces ressources se présentent souvent sous la forme de «lentilles» d'eau douce qui reposent effectivement sur de l'eau salée à plus forte densité. Ces lentilles doivent être soigneusement récupérées à l'aide de pompes à faible débit en tenant compte des effets des marées. Des prélèvements d'eau à un rythme supérieur à la réalimentation risquent d'entraîner une montée de l'eau salée sous-jacente qui aura pour effet de détruire la lentille d'eau douce. Dans le cas d'eaux souterraines traversant d'importants ensembles diaclasiens, des galeries horizontales servent souvent de systèmes d'adduction à condition de croiser un certain nombre de fissures productives.

D. Pollution

8. La pollution des eaux souterraines et de surface par les eaux usées domestiques et les effluents industriels entraîne la dégradation des ressources en eau disponibles dans de nombreux petits États insulaires en développement. Outre qu'ils ont du mal à réglementer l'élimination de ces effluents, les petits États insulaires en développement doivent également surmonter des problèmes particuliers pour installer des stations d'évacuation et d'épuration des eaux usées. L'escarpement et l'instabilité des terrains dans les îles volcaniques rend la construction et l'entretien de réseaux d'égouts difficiles et le niveau très bas des atolls rend l'installation de systèmes traditionnels d'écoulement par gravité pratiquement impossible. De nombreuses zones rurales n'ont pas d'autre option que les latrines à fosse. Par ailleurs, les petits États insulaires en développement sont particulièrement sensibles aux effets des catastrophes naturelles (cyclones, tremblements de terre)

qui peuvent endommager les réseaux d'égouts et les systèmes d'adduction d'eau, polluant ainsi à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines.

9. Tous les pays ont du mal à éliminer leurs déchets solides, mais ce problème est exacerbé dans les petits États insulaires en développement en raison de leur superficie limitée et de la vulnérabilité de leurs ressources en eaux souterraines, qui empêchent de considérer les décharges comme une option viable à long terme. Dans les petits États insulaires en développement, la densité de la population est souvent élevée sur les terres à pente moins escarpée le long des zones littorales, ce qui rend les eaux côtières encore plus sensibles à la pollution. La réduction de la production de déchets et leur recyclage permettent dans une certaine mesure de diminuer la pollution des eaux souterraines en restreignant la mise en décharge.

10. Le déversement d'effluents domestiques et industriels partiellement traités, voire non traités, dans la mer a été une pratique courante dans de nombreux petits États insulaires en développement. Lorsque les déchets biologiques étaient prédominants, il ne posait pas trop de problèmes, du moment que les orifices de rejet étaient bien conçus et entretenus, quoique l'évacuation non surveillée dans des eaux proches des côtes s'écoulant mal vers la haute mer ait dégradé la qualité des eaux côtières, en particulier près des grands établissements humains côtiers des lagons. Toutefois, à mesure que les polluants chimiques et organiques deviennent plus envahissants, l'impact sur l'environnement marin devient évident et l'accumulation à long terme dans les écosystèmes marins menace la diversité biologique et les industries locales de la pêche dont de nombreux petits États insulaires en développement sont fortement tributaires.

E. Financement et réglementation des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement

11. On peut difficilement réaliser des économies d'échelle en matière de fourniture de services d'alimentation en eau et d'assainissement dans les conditions physiques et socioéconomiques qui prévalent dans un grand nombre de petits États insulaires en développement. Le financement et la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement desservant des populations et des installations touristiques en accroissement constant sont difficiles lorsque les agglomérations et les sources d'alimentation en eau sont peu importantes et extrêmement dispersées. Par exemple, un réseau maillé de canalisations le long des zones côtières accessibles pourrait constituer la seule option dans de nombreux cas à

condition d'être très étendu, ce qui en rendrait l'installation et l'entretien excessivement coûteux. De même, le matériel hydraulique revient cher, étant donné les coûts élevés de transport et la quasi-impossibilité d'obtenir des prix de gros. Pour des îles faiblement peuplées, les frais généraux associés à la gestion des services relatifs à l'eau sont particulièrement élevés et les consommateurs dans l'ensemble souvent si pauvres que la fixation de redevances d'un montant permettant d'amortir les coûts des services peut s'avérer difficile.

12. Il est difficile de réglementer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de manière à en assurer la conformité aux directives en matière de santé publique et la viabilité financière. Les possibilités de fixer des objectifs réalistes de fonctionnement et d'appliquer des mesures d'incitation appropriées sont extrêmement limitées lorsque la base financière et opérationnelle est si réduite.

F. Besoins de l'agriculture irriguée

13. L'importance de l'agriculture irriguée à l'heure actuelle et à l'avenir ne doit pas être sous-estimée. Vu la cherté des transports, la nécessité de produire des cultures marchandes accroît la demande d'eau de l'horticulture et de l'agriculture irriguées. Cette demande massive d'eau représente une importante ponction sur une base de ressources déjà limitée et fait souvent concurrence à la demande d'eau non traitée pour l'alimentation en eau potable. L'expansion de l'agriculture irriguée pollue déjà les eaux de surface et les eaux souterraines locales en raison de l'usage croissant des engrais et des pesticides.

G. Besoins du tourisme et du développement industriel

14. Les touristes consomment beaucoup d'eau et le volume important d'eaux usées qui en résulte, en particulier dans les zones côtières, pose des problèmes d'évacuation de déchets liquides et solides dans les nappes aquifères côtières ou les lentilles d'eau douce des atolls. En fait, la publicité présentant les petits États insulaires en développement comme des paradis de plages au soleil a entraîné la construction de nombreux hôtels sur les plages ou près des plages, concentrant ainsi des établissements humains producteurs de déchets près des eaux côtières. De même, les activités industrielles se développent en général dans les centres côtiers. En raison de l'absence ou de la faiblesse des normes et/ou des installations d'élimination des déchets, l'évacuation écologiquement rationnelle ou le traitement des déchets, en particulier des

eaux usées, a dans de nombreux cas été laissé à la charge des constructeurs ou des gérants des hôtels et des installations industrielles eux-mêmes, souvent sans grand succès. Par ailleurs, la pénurie des ressources en eau contraint à importer des stations de dessalement – notamment par osmose inverse – à forte consommation d'énergie, pour ravitailler les hôtels et les industries, comme les brasseries et les conserveries de poissons.

H. Gestion intégrée et protection de l'environnement

15. La difficulté d'assurer le contrôle des bassins versants et la protection de l'environnement tout en répondant aux exigences du développement économique (tourisme, agriculture et industrie) peut gravement réduire la superficie des aires d'alimentation qui fournissent les ressources en eau douce. Dans les Caraïbes, par exemple, le développement des plantations de bananiers a diminué la surface des aires d'alimentation protégées. De nombreuses îles qui tirent leur eau de prises d'eau filtrée dans les tronçons supérieurs des cours d'eau à écoulement radial subissent de graves problèmes d'érosion de leurs aires d'alimentation, surtout en raison d'une utilisation des sols non contrôlée et du mauvais entretien des routes. De même, les champs de forage municipaux sont menacés par les latrines à fosse creusées dans les bassins à trous de sonde localisés.

16. Dans de nombreux petits États insulaires en développement, les régimes de gestion et de réglementation n'ont toujours pas suffisamment pris en compte la dynamique et le degré d'intégration requis lorsqu'il s'agit de systèmes hydriques insulaires. L'approche sectorielle de la gestion s'est avérée inefficace pour toute une série de questions essentielles de développement et d'environnement, en particulier la santé publique et l'hygiène du milieu. Elle ne tient pas non plus suffisamment compte des autres aspects de la participation du secteur public ou privé, réduisant ainsi le rôle des collectivités dans le processus de décision.

I. Besoins en ressources humaines

17. Dans de nombreux petits États insulaires en développement, les données techniques et scientifiques sont soit inexistantes soit insuffisantes parce que les connaissances nécessaires pour les rassembler et les analyser font défaut. En fait, de nombreux petits États insulaires en développement étant très peu peuplés, la création d'institutions techniques spécialisées ne s'y justifie pas, ce qui entraîne une pénurie

de personnel technique qualifié et autre. Les projets hydrauliques sont donc souvent mis en oeuvre sans évaluation précise des systèmes de ressources en eau existants ni de leur durabilité.

J. Sensibilisation du public

18. Tout porte à croire que dans les petits États insulaires en développement le public n'est guère sensibilisé aux questions relatives aux ressources en eau. La gestion de la demande est quelquefois inopérante lorsque les pratiques habituelles et culturelles associées à l'eau s'avèrent difficiles à modifier en période d'augmentation de la demande et d'aggravation de la sécheresse. Toutefois, la superficie relativement petite et la concentration spatiale des populations de nombreux petits États insulaires en développement peuvent faciliter l'éducation et la sensibilisation du public. Ces programmes de sensibilisation de la population peuvent présenter d'énormes avantages.

III. Coopération régionale pour la gestion et l'utilisation durables des ressources en eau douce

19. Les avantages que présente la mise en commun des données d'expérience et des connaissances techniques appliquées à la gestion des ressources en eau douce sont évidents. Des associations regroupant plusieurs îles et visant à promouvoir cette mise en commun des données d'expérience et à garantir des moyens de pression pour les achats de matériels et de services ont été créées à cette fin; parfois elles ne se bornent pas à relier des îles mais intègrent également des pays développés dans le cadre d'une assistance bilatérale et multilatérale.

20. Un projet régional d'approvisionnement en eau et d'assainissement, lancé en 1979 dans les Caraïbes, a été exécuté dans la région pendant plus d'une dizaine d'années. La présence du projet dans les îles pendant de longues périodes et les activités de prospection, d'évaluation et de planification des ressources en eau menées dans le cadre du projet ont attiré un important appui extérieur destiné à améliorer l'approvisionnement en eau dans tous les pays participants. Une fois ce projet régional achevé, une partie de son matériel et de sa bibliothèque a été transférée à l'Institut de l'hygiène du milieu des Caraïbes et une partie à l'Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes, institutions

régionales qui continuent toutes deux à exécuter ensemble un grand nombre des activités du projet régional. Un projet similaire lancé en 1986 se poursuit dans le Pacifique sous les auspices de la Commission du Pacifique Sud pour les sciences de la terre appliquées. Ce projet a aidé les 15 pays insulaires du Pacifique Sud et résolu un grand nombre des problèmes susmentionnés. Il a administré, géré et appuyé techniquement 15 projets de pays dans six pays.

IV. Activités menées par les organismes des Nations Unies pour aider les petits États insulaires en développement

A. Appui fourni par l'Organisation des Nations Unies

21. Pour continuer à aider les pays en développement, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a publié des directives techniques destinées à appuyer les efforts nationaux a) dans le domaine de la mise en valeur durable des ressources en eau (*Guidelines on water and sustainable development: principles and policy options*), document paru en août 1997, et b) dans le domaine de la gestion et de la réduction des catastrophes liées à l'eau (*Guidelines and manual on land-use planning and practices in watershed management and disaster reduction*), document paru en octobre 1997. Ces directives ont ensuite été distribuées aux pays membres, dont les petits États insulaires en développement.

22. La politique adoptée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tient compte de la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour appuyer le développement durable des petits États insulaires en développement, notamment en favorisant l'exécution du Programme d'action. Par l'intermédiaire de son Centre de l'industrie et de l'écologie, le PNUE a fourni une assistance pour la gestion écologiquement rationnelle des hôtels. L'expérience acquise sera également utile pour la Conférence sur le tourisme durable dans les petits États insulaires en développement, organisée par le PNUE et l'Organisation mondiale du tourisme, qui doit se tenir en septembre 1998. Grâce à son Centre international d'écotechnologie, le PNUE coopère à des opérations régionales, notamment dans les petits États insulaires en développement, pour établir des manuels de référence régionaux sur les technologies visant à augmenter les ressources en eau dispo-

nibles. Ces manuels de référence représentent une contribution importante aux efforts en cours pour remédier à la pénurie de ressources en eau, surtout en ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement en eau des ménages.

23. Avec l'assistance technique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (l'ex-Département de la coopération technique pour le développement, actuellement dénommé Département des affaires économiques et sociales), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a aidé le Cap-Vert à établir un plan-cadre national relatif aux ressources en eau, et les Comores à réaliser les tâches délicates que représentent la construction et la mise en service de puits exploitant les nappes aquifères côtières pour l'alimentation en eau potable. Ce deux organismes des Nations Unies ont également lancé et exécuté des projets régionaux relatifs à l'eau dans les îles du Pacifique et des Caraïbes.

24. Le caractère interdisciplinaire de la prévention des catastrophes naturelles, telle qu'elle est définie dans la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, associe effectivement les divers objectifs stratégiques du développement durable, comme les ressources en eau douce, compte tenu des besoins propres aux petits États insulaires en développement. En ce qui concerne l'eau, les activités de prévention des catastrophes naturelles peuvent contribuer au développement durable des ces États grâce notamment à une évaluation précise des ressources en eau douce disponibles et des risques naturels menaçant l'infrastructure hydraulique.

B. Fonds et programmes

25. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) appuie actuellement des projets relatifs à la gestion durable et à l'utilisation de grands écosystèmes marins. Dans ce contexte et dans le cadre du FEM, le PNUE, le PNUD et la Banque mondiale fournissent de concert une assistance aux petits États insulaires en développement. Cette assistance comprend des initiatives au niveau régional visant à faciliter l'utilisation écologiquement durable des eaux douces et des eaux côtières et de leurs ressources biologiques.

26. La Banque mondiale finance un programme régional de gestion des déchets solides dans les Caraïbes pour atténuer la pollution des eaux souterraines, entre autres effets produits sur l'environnement. La Banque asiatique de développement finance la mise en place de services d'approvisionnement en eau dans les États fédérés de Micronésie.

V. Recommandations sur les projets d'activité relatifs aux ressources en eau douce

A. Renforcement de la planification et de la gestion intégrées

27. Encore plus que les pays non insulaires, les petits États insulaires en développement doivent promouvoir une approche intégrée de la gestion de leurs ressources en eau en renforçant notamment les institutions susceptibles de jouer un rôle fondamental dans la gestion et l'utilisation écologiquement durables des ressources en eau. Cette approche comprend la formulation ou la révision des politiques et stratégies nationales, ainsi que des plans d'action mettant en jeu les diverses parties prenantes : autorités locales, organisations non gouvernementales, société civile, secteurs privés et usagers. Il faudrait encourager activement la collaboration intersectorielle entre la planification de l'utilisation des sols et des ressources en eau et renforcer la capacité des services responsables des ressources en eau et de l'environnement de contrôler et de faire respecter de bonnes pratiques d'aménagement de l'espace dans les zones côtières et montagneuses fragiles. On doit en outre envisager d'effectuer des évaluations des risques écologiques et d'appliquer la télédétection à l'utilisation des sols ainsi que le microzonage.

B. Promotion de la coopération technique entre petits États insulaires en développement

28. Dans le cas des petits États insulaires en développement, des études portant précisément sur une île ou sur une région sont nécessaires pour recenser et évaluer les ressources en eau et pour formuler et exécuter des programmes efficaces de mise en valeur et de gestion. À cette fin, certains petits États insulaires en développement de différentes régions ont créé des organisations qui peuvent partager leurs connaissances et expériences techniques avec d'autres petits États insulaires en développement. La création d'institutions pertinentes, le cas échéant, est un moyen de faciliter ces échanges; on peut citer à titre d'exemple la Pacific Water and Waste Association (Association de l'eau et des déchets du Pacifique). Il serait également utile d'encourager les associations entre les petits États insulaires en développement et les grands États-archipels qui ont mis au point des programmes de développement pour leurs provinces insulaires.

C. Promotion de politiques encourageant la gestion et l'utilisation efficaces des ressources en eau douce

29. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir la gestion de la demande, l'efficacité des services des eaux et la protection des ressources en eau. La gestion de la demande et la détection des fuites peuvent contribuer à conserver les ressources disponibles. Des programmes dynamiques de gestion des déchets et de réduction de leur production peuvent contribuer à protéger les ressources disponibles, mais ils ne seront efficaces que s'ils sont clairement associés à des politiques d'aménagement des terres.

des ressources en eaux douces, côtières et marines devraient être assurées dans un cadre institutionnel instaurant des liens avec les sources d'impacts éventuels sur ces ressources.

D. Promotion de techniques et de méthodes adaptées aux petits États insulaires en développement

30. Il s'impose de promouvoir des technologies convenant davantage aux petits États insulaires en développement, comme les collecteurs d'eaux pluviales, les collecteurs d'eaux souterraines utilisant des galeries horizontales, les puits à drains rayonnants pour recueillir les lentilles d'eau douce et les pompes solaires à faible débit pour éviter des solutions de dernier recours comme le dessalement.

31. On doit également accorder la priorité à la mise au point et à l'application de méthodes de production moins polluantes et adaptées aux besoins spécifiques en matière de développement et de ressources des petits États insulaires en développement. Cette priorité doit s'étendre aussi à l'adoption de pratiques moins polluantes et à l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans toutes les industries, surtout dans les secteurs industriels et agricoles en développement, les hôtels et les installations touristiques.

32. Les caractéristiques propres aux petits États insulaires en développement devraient également inciter à mettre au point a) des installations autonomes de traitement des déchets solides et des eaux usées, et b) des dispositifs pour prévenir la contamination des eaux souterraines.

E. Gestion fonctionnelle des îles

33. Du fait de leur superficie très réduite, le développement socioéconomique durable et la base de ressources naturelles nécessaire (dont les ressources en eau) des petites îles sont interdépendants. C'est pourquoi, conformément à l'axe principal du Programme d'action, la gestion et l'utilisation